



Bourg de Cély,
Place de l'orme,
29 mai 2016
© SDIS 77

LEXIQUE

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

DICRIM : Document d'information communal sur les risques majeurs

EPTB : Etablissement public territorial de bassin

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

PPRI : Plan de prévention du risque inondation

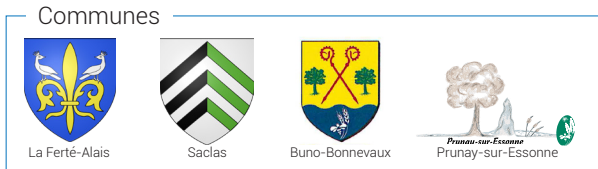
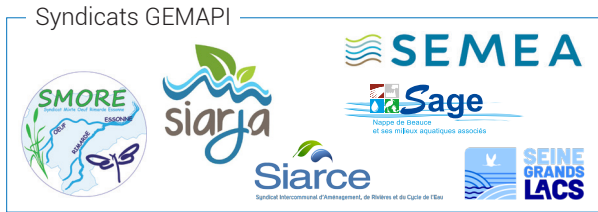
PCS : Plan communal de sauvegarde

SEMEA : Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs affluents

SIARCE : Syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau

SIARJA : Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de la rivière Juine et ses affluents

SMORE : Syndicat mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne



Contact

Département de l'Essonne
Direction de l'environnement
Cellule d'animation du PAPI d'intention Juine Essonne École
Hôtel du département Boulevard de France – Georges Pompidou
91012 Évry-Courcouronnes cedex

Animateur : Rémy Chaumeron

Téléphone : 01 60 91 95 25

Courriel : consultationpapieje@cd-essonne.fr

www.essonne.fr/cadre-de-vie-environnement/prevention-des-risques/les-inondations

Conception : CD91/DENV & Agence Artegaia/CDGraphiste, 2021

Reproduction interdite sauf autorisation.

Programme d'actions de prévention des inondations

PAPI

numéro 2

Juine
Essonne
École

Depuis 2 ans, les actions portées par les acteurs locaux sont lancées et se poursuivent. L'ensemble des partenaires du PAPI est pleinement mobilisé pour faire vivre chacune des actions et concourir à leur bonne réussite.

Les actions se poursuivent en 2024 et sont présentées dans cette lettre d'information n°2.

LES DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ

Lorsque qu'une crue survient, la rivière déborde dans son lit majeur et inonde des habitations, elle provoque des dommages indirects. Elle impacte directement les habitants avec l'inondation mais aussi indirectement par répercussions via des coupures d'électricités, de réseaux (eau potable, assainissement, gaz de ville), de routes communales et départementales avec une mise en place de déviations.

3 communes se sont engagées en Essonne (Saclas, Buno-Bonnevaux et La Ferté-Alais) et 2 en Seine-et-Marne (Saint Germain-sur-École et Cély) dans des diagnostics de vulnérabilité de bâtiments publics mais aussi d'habitations privées afin d'aider les habitants à être plus résilients face aux inondations. Toutes les communes ont la possibilité de s'engager dans cette démarche de réduction de la vulnérabilité pour leurs citoyens et leurs bâtiments. Les diagnostics et les travaux sont finançables par l'Etat quelque soit le département.



LES MODÉLISATIONS HYDROLOGIQUES-HYDRAULIQUES JUINE-ESSONNE ET ÉCOLE-REBAIS

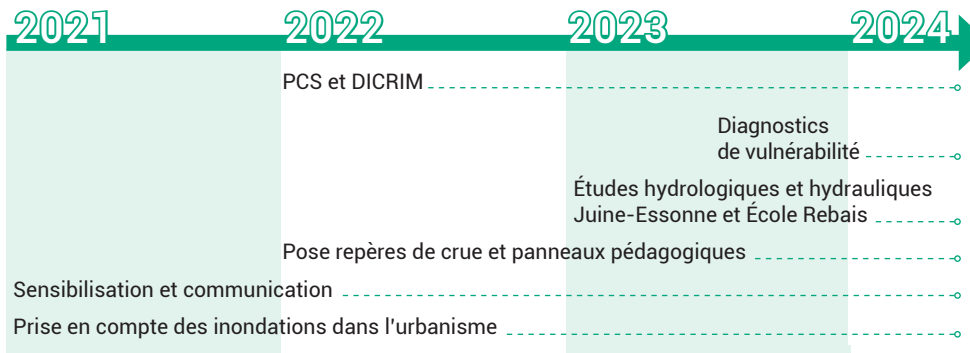
Durant ce programme d'actions, 2 modélisations distinctes vont être réalisées. Une modélisation est une simulation mathématique qui permet d'augmenter le niveau de l'eau pour analyser la façon dont les rivières débordent. Ces modélisations cartographiques permettront de mieux comprendre les inondations par débordement sur les bassins versant de l'Essonne et son principal affluent, la Juine, puis d'imaginer et tester de possibles aménagements destinés à réduire l'aléa inondation. La partie hydrologie calcule la transformation de la pluie en débit et la partie hydraulique calcule les impacts de la hauteur d'eau sur le lit majeur.

Les secteurs vulnérables sont ainsi identifiés, cartographiés et des aménagements pour réduire l'effet des inondations peuvent être réalisés.

La modélisation Juine-Essonne est portée par le SIARCE en collaboration avec le SMORE et le SIARJA. La modélisation École-Rebais est portée par le SEMEA.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les Conseils départementaux, l'EPTB Seine Grands Lacs pour l'École-Rebais et les services de l'Etat (DDT et DRIEAT) sont les partenaires financiers de ces modélisations.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



RD 82 à Boutérevillers,
31 mai 2016
© SIARJA



© Agence Artegaia

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Le Programme d'action et de prévention des inondations laisse une large place aux mesures d'organisation.

Parmi ces mesures, il en est une qui définit les modalités selon laquelle la commune, responsable de la sauvegarde de ses administrés, va se structurer pour aider les personnes sinistrées, c'est-à-dire la manière dont elle va les accueillir au sein d'une structure sécurisée. Il s'agit en effet de les abriter puisque dans la plupart des cas, ils auront dû quitter leur logement inondé. Mais la mission de la commune va bien au-delà : proposer des repas, un lieu pour dormir, le temps qu'il faudra aux sinistrés avant de retrouver leur logement, les orienter, les rassurer...

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** répond à ces objectifs. Lors des crises inondations en particulier (le PCS est censé couvrir tous les risques naturels et technologiques pouvant survenir dans la commune), ce document est un memento destiné aux services de la mairie pour répondre spécifiquement à cette mission d'urgence. Toute l'organisation sera alors tournée vers le traitement le plus efficace possible de la crise et de l'après-crise.

Mais ce n'est pas au moment où la crise survient qu'il faut réfléchir une organisation, mais bien avant. Le PCS s'élabore et se met à jour en permanence et se teste au travers de fréquents exercices. Se préparer à être prêt est une condition de réussite de l'unique objectif : disposer d'une organisation adaptée, fonctionnelle et performante pour répondre à l'urgence...

Plusieurs communes : Ballancourt sur Essonne, Boigneville, Courdimanche sur Essonne, Chamarande, Prunay-sur-Essonne sont aidées en Essonne ainsi que d'autres communes dans le Loiret et en Seine-et-Marne pour mettre à jour leur PCS.

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est un document pédagogique renseignant sur les risques majeurs présents sur le territoire. Il est directement destiné à la population. Disponible en Mairie et sur les sites internet des communes, il décrit chacun de ces risques et informe sur les bons gestes à adopter face à ceux-ci. Les consignes de sécurité individuelles et les mesures de prévention et de protection sont expliquées le plus clairement possible. Dans le cas d'une inondation, le phénomène et ses conséquences sont décrits ainsi que les consignes de mise à l'abri face à la montée des eaux.

La sensibilisation des citoyens par cet outil est primordiale dans le développement d'une culture du fleuve, où les habitants ont connaissance des phénomènes dangereux du territoire et ont les bons réflexes.

